

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2017 QCCTQ 1340
DATE DE LA DÉCISION : 20170529
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 468588
PERSONNE DÉSIGNÉE : Christine Chambers

Personne(s) visée(s) :

9004-0619 QUÉBEC INC.

NIR : R-002472-0

Demandeur

CRÉDIT MERIDIAN ONE CAP

Demandeur associé

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9004-0619 QUÉBEC INC. CRÉDIT MERIDIAN ONE CAP
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE :

MANAC

ANNÉE :

2012

NUMÉRO DE SÉRIE :

2M524146XC6127687

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

CENTRE DU CAMION GAMACHE INC.

Christine Chambers
Personne désignée

¹ RLRQ c. T-12, R. 13.01.

² RLRQ c. P-30.3.